



# LE MONDE SELON l'extrême droite



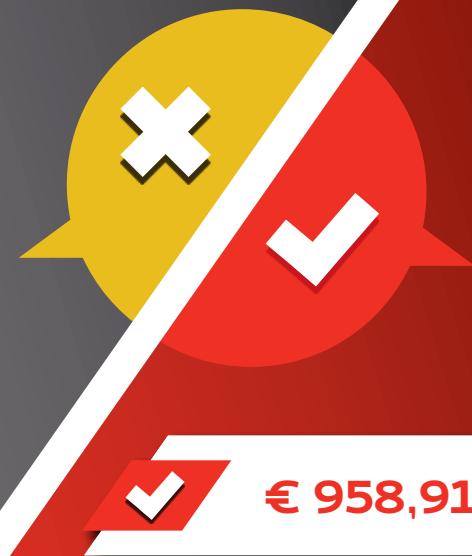
Combien perçoit mensuellement un réfugié (personne isolée) en Belgique ?

a € 797,70

B € 958,91

C € 1244,23

D € 1616,45



€ 958,91

Les migrants profiteraient du système et des allocations en Belgique pour se laisser vivre « sur notre compte ». Ils s'en mettraient plein les poches et mèneraient même la grande vie par ici, alors que certains Belges « de souche » peinent à joindre les deux bouts. Fin décembre 2019, une personnalité politique de droite déclarait même « avoir entendu dire » qu'une famille de demandeurs d'asile avait pu s'acheter une maison avec l'arriéré d'allocations familiales perçu après avoir été reconnus comme réfugiés.

Ces idées largement répandues ne sont bien sûr pas correctes. Tout d'abord, la procédure pour pouvoir résider légalement sur le sol belge et être reconnu ici comme demandeur d'asile, puis réfugié (et bénéficier alors de revenus de survie), est extrêmement longue, épuisante et fastidieuse. Le délai moyen de traitement d'une procédure d'asile est d'environ 15 mois. Mais pour un certain nombre, cela s'étale sur plusieurs années. Durant cette période d'attente, ces personnes ne perçoivent aucune allocation.

Une fois la reconnaissance comme réfugié acquise, la personne perçoit € 958,91 par mois. Un montant qui ne permet certainement pas d'acheter une maison mais qui permet à peine de payer le loyer d'un deux pièces et de se nourrir. Une réalité bien différente et bien plus dure que ce que les discours d'extrême-droite laissent entendre...



SETCa  
FGTB